

02.09.2022 - 16:39 Uhr

Rappel à l'ordre du "Tagblatt der Stadt Zürich" pour de la publicité clandestine (prise de position 29/2022)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "Tagblatt der Stadt Zürich"

Thème: Séparation entre partie rédactionnelle et publicité

Plainte admise

Résumé

Le Conseil de la presse a accepté une plainte contre le "Tagblatt der Stadt Zürich". En novembre 2021, le journal avait publié un article sur une manifestation organisée sur le thème de la conduite, de la stratégie et de la prise de décision avec l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher. L'auteur du texte était une collaboratrice de la société organisatrice. Elle y vantait la manifestation en des termes particulièrement élogieux, signalait la prochaine manifestation et publiait une adresse web à laquelle il était possible de commander des vidéos de la manifestation moyennant paiement. Le journal présentait cet article comme un texte rédactionnel, omettant d'indiquer qui en était l'auteur. Le Conseil de la presse a tranché: il s'agissait de publicité clandestine et il y avait donc atteinte à la "Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste".

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100894270> abgerufen werden.